



Reconnaissance de deux enfants

Par **Pascal50**, le **26/12/2016 à 18:02**

Bonjour,rnactuellement je suis séparé,et en cour de divorce.rnMoi et madame somme restés en très bon termes.rnMa question est la suivante,rnje me suis remis avec une femme ayant 2 filles 4 et 9 ans,depuis environ 1 an et demi.rnJe désirerais les reconnaitres avant que le divorce ne soit prononcé,est-ce possible?,si oui qu'elles démarches dois-je effectuer.rnMon épouse est au courant de ma situation familial,et de la présence des deux filles,sachant que aucunes des démarches que je ferais pour reconnaître les filles ne la dérangerà.rnje vous remercie par avance pour vos précieux renseignements.rnrnCordialement.rnrnPascal

Par **cocotte1003**, le **26/12/2016 à 18:28**

Bonjour, tout dépend de la situation des filles, si elles n'ont été reconnu par aucun père, vous pouvez le faire dans n'importe quelle mairie, cordialement

Par **amajuris**, le **26/12/2016 à 18:34**

bonjour,rnmême étant toujours marié, vous pouvez reconnaître les enfants d'une autre femme.rnils deviendront alors vos héritiers peut être en concurrence avec vos véritables enfants.rnje m'interroge sur le principe de reconnaître les enfants d'une enfant dont vous savez que ce ne sont pas les vôtres.rnimaginez que dans quelque années vous vous séparez et vous devrez alors payer des pensions alimentaires à ces enfants que vous aurez peut être perdus de vues.rnsi j'émets cette remarque, c'est qu'il n'est pas rare que des hommes ayant reconnu des enfants qui n'étaient pas les leurs, veulent après une séparation, faire un

désaveu de paternité qui est impossible si vous avez élevé ces enfants pendant 5 ans au moins.
NB: Dans les messages d'aujourd'hui, il y a justement une question d'un homme qui a reconnu un enfant qui n'était pas le sien et qui veut faire un désaveu de paternité.